

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 8 AOUT 2016**

A la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue principale, lundi ,le 8 août 2016 à 19h30.

Sont présents: Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

Madame Julie D'Astous prend son siège à 20h30

**RÉSOLUTION 176-2016 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 177-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté.

**RÉSOLUTION 178-2016 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est adopté.

**RAPPORT DES COMITÉS :**

- La Corporation de développement n'a pas eu de réunion.
- Monsieur Pascal D'Astous, représentant de l'OTJ informe le conseil qu'une subvention de 2,634\$ est entrée pour le projet d'amélioration écoénergétique du bâtiment et il donne les résultats des mois de mai, juin et juillet
- 
- aucun point nouveau pour la bibliothèque municipale et scolaire
- **Rapport de l'inspecteur en bâtiments** : permis délivrés à Parc éolien Nicolas Rioux, Sabrina Rioux, Rachèle Deschênes, Yves D'Astous, Carole Michaud et la Réserve Duchénier
- **Rapport du directeur des travaux publics** : Monsieur Germain Therriault donne son rapport sur les travaux de la route Nicolas Rioux

**RÉSOLUTION 179-2016 ADOPTION DES COMPTES**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste représentant un montant total de **32,193.03\$**.

## **RÉSOLUTION 180-2016 APPUI AU PROJET DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT**

**ATTENDU QUE** : la Corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière présente un projet de construction d'une passerelle au-dessus de la rivière traversant le parc municipal et permettant l'accès au versant sud de la rivière aux piétons et aux vélos, où sera installé des aires de repos et tables de pique-nique;

**ATTENDU QUE** : ce projet répond aux actions inscrites dans la politique familiale de la municipalité favorisant l'activité physique ;

**ATTENDU QUE** : la beauté de l'environnement paysager est un élément central dans la mise en valeur du site favorisant l'attrait touristique;

**ATTENDU QUE** : le visiteur recherche la variété des services touristiques tels que l'hébergement, restauration, activité de plein air souvent inclus et se trouvant sur un même site;

**ATTENDU QUE** : ce projet permettra l'accès aux visiteurs et adeptes de plein air à la diversité des services à proximité du parc municipal offert par des organismes ou entreprises;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Caron , appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu unanimement d'appuyer le projet de la Corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière présenté au Fonds de développement rural et répondant au plan d'actions de la politique familiale de la municipalité et par ailleurs, confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles pour un montant de **4,150\$**.

## **RÉSOLUTION 181-2016 PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN LOISIRS**

**ATTENDU QUE** la MRC de Rimouski-Neigette a adopté une politique de mise en commun de services entre municipalités;

**ATTENDU QU'** : une entente aura lieu entre St-Marcellin et St-Eugène-de-Ladrière en regard du partage d'une ressource en loisirs;

**ATTENDU QU'** : une liste de tâches à accomplir doit être produite afin de bien établir le mandat de la ressource dans chacune des municipalités;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et accepté à l'unanimité d'accepter de verser à la municipalité de St-Marcellin, le paiement des frais établis à l'entente pour la prestation des services et d'autoriser le maire, monsieur Gilbert Pigeon à signer cette entente entre les deux parties.

## **RÉSOLUTION 182-2016 MODIFICATION DE TRAVAUX PRÉSENTÉS AU TECQ**

**ATTENDU QUE** : La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** : La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Il est résolu que :**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**ATTENDU QUE** : la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière désire modifier la programmation des travaux soumise au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec ( TECQ)

**ATTENDU QUE** : le projet concernant les travaux d'isolation de la salle communautaire présenté au programme TECQ ,a été transféré au programme de Développement économique Canada , pour des raisons significatives en regard de l'obtention de subventions optimales et devra être retranché de la programmation initiale des travaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu unanimement de soumettre une nouvelle programmation de travaux , à savoir :

- Construction d'un bâtiment de services muni de 2 portes pour y introduire le camion-incendie et le camion pour la collecte des matières résiduelles ainsi que le raccordement du bâtiment au réseau d'égouts sanitaires et au puits d'eau potable.
- 
- Revêtement mécanisé de la rue principale

**RÉSOLUTION 183-2016 COLLOQUE DE ZONE DES DIRECTEURS MUNICIPAUX**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à s'inscrire au colloque de zone des directeurs municipaux qui se déroulera à St-Anaclet au coût de **75\$** .

## **RÉSOLUTION 184-2016 MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 225-2016**

**ATTENDU QU'** : un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification n'augmente pas la charge des contribuables et que l'objet du règlement ne subit aucun changement;

**ATTENDU QUE** : l'article 4 du règlement numéro 225-2016 doit être retranché en raison de la subvention provenant du programme sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et l'affectation des fonds généraux pour couvrir les dépenses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Renaud Fortin , appuyé de monsieur Fernand Caron et adopté à l'unanimité de retirer l'article 4 du règlement numéro 225-2016 décrétant une dépense de **79,626\$** et un emprunt de **45,000\$** pour des travaux de pavage sur la rue principale, adopté le 4 juillet 2016.

- **AVIS DE MOTION** est donné par madame Julie D'Astous pour la présentation du projet de règlement sur le code d'éthique des élus municipaux
- **AVIS DE MOTION** est donné par madame Julie D'Astous pour la présentation du projet de règlement sur le code d'éthique des employés municipaux

## **RÉSOLUTION 185-2016 PLAINTÉ CONCERNANT LES CHIENS**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé de madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité d'appliquer les procédures lorsqu'un propriétaire de chiens contrevient au règlement sur les animaux en regard du nombre de chiens permis par unité d'habitation ( article 14) et des nuisances décrits à l'article 16.1 du règlement numéro 105-98.

## **RÉSOLUTION 186-2016 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE MTQ**

**ATTENDU QUE** : la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière a pris connaissance des conditions et exigences du Ministère des Transports concernant l'entretien d'hiver d'une partie de la Route Ladrière et le 4<sup>e</sup> rang est pour le déneigement, le déglacage et la fourniture de sel pour la saison 2016-2017 incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes;

**Il est proposé** par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu unanimement que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière s'engage à exécuter les travaux suivant les modalités prescrites par le Ministère en contrepartie d'un montant total forfaitaire de **48,195\$ par année** et par la même résolution, le conseil autorise la signature du contrat par le maire, monsieur Gilbert Pigeon.

## **RÉSOLUTION 187-2016 FACTURE DE L'ESTRADE POUR LE FESTIVAL**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu d'accepter de payer la facture de matériaux pour la construction d'une estrade pour le festival annuel au montant de **282.52\$**

## **RÉSOLUTION 188-2016 TRAVERSES DE PIÉTONS**

**ATTENDU QUE** : suite à la pose du nouveau pavage sur la rue principale, de nouvelles traverses de piétons devront être réalisées;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu d'ajouter 3 traverses de piétons et un accès aux handicapés au contrat de Multi-Lignes de l'Est lorsque ce dernier fera le marquage de la rue principale.

**RÉSOLUTION 189-2016 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE D'INCENDIE**

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu d'autoriser l'achat d'équipements incendie pour une valeur de **3,000\$**.

**RÉSOLUTION 190-2016 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Renaud Fortin , appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité à 23 h 50.

Je, Gilbert Pigeon, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

---

Gilbert Pigeon    maire

Christiane Berger d.g./sec.tr.